



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juin 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 mai 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Michaël Quernez
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martie Brézac a donné pouvoir à Soizig Cordroc'h

Absent : Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Christophe Couic

5. ROZ GLAS : CESSIION GRATUITE D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE

Exposé :

Dans le cadre d'un projet de création d'un espace de convivialité sur le secteur de Roz-Glas, afin de renforcer le lien social entre les habitants, la Ville de Quimperlé a sollicité Finistère Habitat pour envisager la cession gratuite d'une emprise foncière de 3 200 m² environ sur la parcelle cadastrée section AC n° 240.

Finistère Habitat a répondu favorablement à cette demande par courrier en date du 23 avril 2018.

Cette cession se fera à titre gratuit. Les frais relatifs à la rédaction de l'acte administratif seront à la charge de Finistère Habitat.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal ;

- de donner son accord pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 3 200 m² sur la parcelle cadastrée section AC 240 n° 240 située sur le secteur de Roz-Glas,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte d'acquisition du terrain.

Avis favorable de la commission « politique de la ville et environnement » du 24 mai 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

M